

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-046

### Séance du 07 AVRIL 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 27/03/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET  
Mme MARTIN GAJAC Corinne a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS  
M. Sylvain PERRAUD a donné pouvoir a donné pouvoir à M. Richard GAY

M. Richard GAY a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Marché de producteurs, créateurs et artisans locaux – droit de place**

Depuis 2024, est organisé un marché des producteurs et créateurs locaux désireux de vendre directement, sans intermédiaire, leurs produits, en l'état ou transformés localement. Ce marché a pour but d'encourager une agriculture fermière de proximité et l'artisanat local, et de créer un échange entre les producteurs, les artisans et les visiteurs.

Madame Gonzalez rappelle que ces occupations du domaine public peuvent donner lieu à versement de droit de place et propose que ces redevances soient instituées pour participer au financement de plantations de haies.

Madame Gonzalez présente le dossier d'inscription 2025 et rappelle la délibération du 17 février 2025.

Après avoir échangé lors de la commission environnement il semblait plus logique d'augmenter la surface de l'emplacement au sol. Il sera 4,4 m x 2m pour un coût de 10€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après discussions

- Valide le dossier d'inscription présenté
- Décide d'instaurer un droit de place pour le marché des producteurs, créateurs locaux et artisans locaux de 10 € (emplacement de 4,4 mètres x 2 mètres)

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250407-2025046-DE

S<sup>2</sup>LOW

- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir toutes les sommes liées à C
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie

Ainsi fait et délibéré le 07 avril 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance  
Richard GAY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Gay', written over a large, light blue oval shape.